



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0259

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Rochetaillée sur Saône

objet : Projet directeur Rives de Saône - Modification des autorisations de programme - Promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0259**

commission principale : urbanisme
objet : Projet directeur Rives de Saône - Modification des autorisations de programme - Promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

1° - Projet directeur Rives de Saône - Modification des autorisations de programme (AP) entre les opérations

Différentes opérations sont en cours dans le cadre du projet directeur. Compte tenu de leur état d'avancement, des différentes études menées dans le cadre du projet directeur, des montants des marchés travaux attribués, des avenants à prévoir et des aléas sur ces mêmes marchés, il est nécessaire de modifier les autorisations de programmes des opérations tout en respectant le budget global initial.

Les montants des AP votés sont les suivants :

N° d'opération	Libellé opération	Budget principal (en € TTC)	Budget annexe des eaux (en € TTC)	Budget annexe de l'assainissement (en € HT)	Total AP globale
P06O1980	études préalables	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00
P06O2082	art public	5 980 000,00	-	-	5 980 000,00
P12O2075	débouché de la passerelle du palais de justice	5 627 715,19	-	42 284,81	5 670 000,00
P06O2074	promenade du défilé de la Saône (cheminement continu)	27 483 000,00	58 000,00	59 000,00	27 600 000,00

P06O2060	aménagement du bas Gillet	7 138 700,00	67 500,00	3 800,00	7 210 000,00
P27O2076	aménagement du chemin nature	8 321 600,00	12 400,00	180 000,00	8 514 000,00
P06O2156	aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire	6 398 000,00	34 000,00	38 000,00	6 470 000,00
P06O2077	aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône	9 232 600,00	2 400,00	205 000,00	9 440 000,00
P06O2078	promenade des Guinguettes de Rochetaillée sur Saône	7 845 000,00	-	30 000,00	7 875 000,00
P27O2057	aménagement de la loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or	2 200 000,00	-	-	2 200 000,00
P06O2154	Les Marches de Neuville sur Saône	200 000,00	-	-	200 000,00
P27O2633	itinéraires de découverte	400 000,00	-	-	400 000,00
P06O2043	Saint Antoine espace public	3 650 000,00	-	-	3 650 000,00
P10O2044	Saint Antoine parking	1 610 000,00	960 000,00	-	2 570 000,00
Total		87 086 615,19	1 134 300,00	558 084,81	88 779 000,00

Les évolutions des AP pour chacune des opérations se justifient de la manière suivante :

- l'aménagement de la promenade du défilé de la Saône (cheminement continu) à Lyon 1er et 2° :

Les différents aléas géotechniques, les intempéries successives ainsi que les adaptations du projet en phase chantier nécessitent une individualisation complémentaire d'AP d'un montant de 500 000 € TTC sur le budget principal,

- l'aménagement du bas-port Gillet à Lyon 1er et 4° :

Les différents aléas techniques ainsi que les adaptations nécessaires du projet en phase chantier permettent de diminuer l'AP pour un montant de 100 000 € TTC sur le budget principal,

- l'aménagement de la promenade des guinguettes de Rochetaillée sur Saône :

Les différents aléas géotechniques, les adaptations nécessaires du projet en phase chantier permettent de diminuer l'AP pour un montant de 300 000 € TTC sur le budget principal,

- les études globales menées dans le cadre du projet directeur :

Le projet directeur a nécessité la réalisation d'études et l'instruction de différents dossiers réglementaires. Toutefois, la bonne réalisation et l'optimisation de ces études permettent de diminuer l'AP d'un montant de 100 000 € sur le budget principal.

Les modifications des AP, concernant exclusivement le budget principal en dépenses entre les opérations du projet directeur Rives de Saône, proposées sont les suivantes :

N° d'opération	Libellé opération	Total AP globale avant mouvement tous budgets	Total AP globale après mouvement tous budgets	Budget principal (en € TTC)	Proposition de mouvement (en €)	Budget principal (en € TTC) après mouvement
P06O1980	études préalables	1 000 000,00	900 000,00	1 000 000,00	- 100 000,00	900 000,00
P06O2082	art public	5 980 000,00	5 980 000,00	5 980 000,00	-	5 980 000,00
P12O2075	débouché de la passerelle du palais de justice	5 670 000,00	5 670 000,00	5 627 715,19	-	5 627 715,19
P06O2074	promenade du défilé de la Saône (cheminement continu)	27 600 000,00	28 100 000,00	27 483 000,00	+ 500 000,00	27 983 000,00
P06O2060	aménagement du bas Gillet	7 210 000,00	7 110 000,00	7 138 700,00	- 100 000,00	7 038 700,00
P27O2076	aménagement du chemin nature	8 514 000,00	8 514 000,00	8 321 600,00	-	8 321 600,00
P06O2156	aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire	6 470 000,00	6 470 000,00	6 398 000,00	-	6 398 000,00
P06O2077	aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône	9 440 000,00	9 440 000,00	9 232 600,00	-	9 232 600,00

P06O2078	promenade des Guinguettes de Rochetaillée sur Saône	7 875 000,00	7 575 000,00	7 845 000,00	- 300 000,00	7 545 000,00
P27O2057	aménagement de la loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	-	2 200 000,00
P06O2154	les Marches de Neuville sur Saône	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-	200 000,00
P27O2633	itinéraires de découverte	400 000,00	400 000,00	400 000,00	-	400 000,00
P06O2043	Saint Antoine espace public	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00	-	3 650 000,00
P10O2044	Saint Antoine parking	2 570 000,00	2 570 000,00	1 610 000,00	-	1 610 000,00
Total		<i>88 779 000,00</i>	88 779 000,00	87 086 615,19	-	87 086 615,19

2° - Promenade du Défilé de la Saône - Avenant n° 3 au lot n° 3 : ouvrages fluviaux

Par délibération n° 2012-2946 du 16 avril 2012, le Conseil a autorisé monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3 : ouvrages fluviaux et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondation, pour un montant de 10 250 357,31 € HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

Par délibérations n° 2013-4139 du 26 septembre 2013 et n° 2014-4522 du 13 janvier 2014, le Conseil a autorisé monsieur le Président à signer les avenants n° 1 et n° 2 au marché n° 2012-480 correspondant au lot n° 3 : ouvrages fluviaux pour un montant total de 3 825 075,50 € TTC. Ces 2 avenants portent le montant total du marché à 13 448 580,97 € HT, soit 16 084 502,84 € TTC.

Afin de poursuivre les travaux de la promenade du Défilé de la Saône à Lyon 1er et Lyon 2° prévus dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires au marché initial.

Les travaux supplémentaires portent sur le poste suivant :

- aléa hydrologique en raison des crues de la Saône :

Entre octobre 2012 et début juin 2013, il a été comptabilisé 11 crues consécutives sur la Saône pour le marché du lot n° 3, cela impliquait 75 jours ouvrés d'alternat. L'impact financier de ces 11 crues a fait l'objet de l'avenant n° 1.

Entre juin 2013 et mars 2014, il a été comptabilisé 4 crues supplémentaires, soit plus 31 jours ouvrés d'alternat. Ces 4 crues supplémentaires ont perturbé les travaux du marché lot n° 3 avec des immobilisations des ateliers fluviaux, l'amenée et le repli du matériel, la reprise des zones de travaux inondées (nettoyages, etc.), le remplacement de matériaux déjà mis en œuvre mais endommagés par les crues (coffrage, etc.), la réaffectation du personnel et/ou du matériel. Voies navigables de France ayant interdit le maintien du matériel fluvial au-delà d'un certain niveau de crue, cela a imposé un repli important de ce matériel.

Sur la base du bordereau des prix unitaires, les indemnités pour interruption de travaux ont été augmentées en conséquence.

Soit un total de prestations complémentaires de 97 184,33 € HT.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 97 184,33 € HT, porterait le montant total du marché à 13 545 765,30 € HT. Il s'ensuit une augmentation de 32,15 % du montant initial hors taxes du marché.

Les montants de l'avenant et du marché seront affectés d'une TVA de 19,6 % pour toutes les réalisations antérieures à 2014 et de 20 % pour les réalisations 2014.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2074 pour un montant de 500 000 € TTC à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 28 100 000 € en dépenses à prévoir sur 2014, tous budgets confondus,

b) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° 0P06O2078 pour un montant de 300 000 € TTC sur le budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 575 000 € en dépenses,

c) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2060 pour un montant de 100 000 € TTC sur le budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 110 000 € en dépenses,

d) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O1980 pour un montant de 100 000 € TTC sur le budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 900 000 € en dépenses.

2° - Approuve l'avenant n° 3 au marché n° 2012-480 correspondant au lot n° 3 : ouvrages fluviaux, conclu avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondations pour les travaux d'aménagement de la Promenade du Défilé de la Saône dans le cadre du projet directeur Rives de Saône.

Cet avenant d'un montant de 97 184,33 € HT, porte le montant total du marché à 13 545 765,30 € HT.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2074 pour la somme de 27 983 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.